

Programme de formation

Droits des réfugié·e·s et des bénéficiaires de la protection subsidiaire après l'obtention de la protection

FORMATRICES : SUZANNE GUÈVREMONT et FERTEN DJENDOUBI – Juristes et formatrices à ESPACE.

PRÉSENTATION / CONTEXTE

Le parcours du combattant des personnes ayant demandé l'asile ne s'arrête pas avec l'obtention d'une protection par l'OFPRA. Cette formation vise à acquérir les connaissances utiles à la mise en œuvre de leurs droits, une fois qu'elles ont acquis une telle protection, afin de favoriser leur intégration et leur autonomie le plus rapidement possible

L'atelier abordera l'accès à la protection sociale des réfugié·e·s et bénéficiaires de la protection subsidiaire, la délivrance de leurs documents d'état civil par l'OFRA, de leur titre de voyage par la préfecture, l'échange de leur permis de conduire, leur orientation vers un dispositif d'hébergement stable et la mise en œuvre de la procédure de réunification familiale.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- **La mise en œuvre des droits après l'obtention du statut de réfugié.e ou de bénéficiaire de la protection subsidiaire**: protection sociale, assurance maladie, échange de permis de conduire, édition d'un titre de voyage, délivrance des titres de séjour
- **La délivrance des documents relatifs à leur état civil par l'OFPRA** et les procédures de rectification en cas d'erreur sur les informations qu'ils contiennent.
- **L'orientation vers un dispositif d'hébergement stable**
- **La mise en œuvre de la procédure de réunification familiale**
 - o **Les membres de famille** (union issue d'un mariage, d'un partenariat ou d'un concubinage antérieurement à la date d'introduction de la demande d'asile, enfants du couple de moins de 19 ans, enfants mineurs d'un des membres du couple issus d'une union antérieure, frères et sœurs d'une enfant réfugiée, autres membres de famille)
 - o **La demande de visa de long séjour des membres de famille** (pièces justificatives, vérification des actes d'état civil, délai de traitement, recours contre les décisions de refus et présentation de la jurisprudence du tribunal administratif de Nantes)

COMPÉTENCES VISÉES

Les formations thématiques en droit des étranger·ère·s d'ESPACE visent, en application de l'article L6313-1 (2° et 6°) du Code du travail, à :

- adapter et développer les compétences des travailleur·euse·s sociaux·les en matière d'accueil et d'accompagnement des personnes étrangères confrontées à des difficultés juridiques liées à leur statut ;
- à acquérir, dans chacun des thèmes proposés, des connaissances juridiques, entretenir ces dernières ou les perfectionner.

OBJECTIFS

Chaque formation proposée aborde sur une journée un thème particulier en droit des étranger-ère-s et vise à :

- connaître la réglementation applicable à chacun des thèmes de formation ;
- apprendre à la mettre en application, notamment dans des exemples concrets ;
- identifier le ou les problèmes rencontrés dans l'application du droit des étranger-ère-s afin de proposer un accompagnement et/ou une orientation adaptée.

Chaque formation peut être suivie indépendamment des autres.

PUBLICS CONCERNÉS

Tout-etravailleur-euse social (assistant-esocial-e, conseiller-ère en économie sociale et familiale, éducateur-riche, etc.) en relation avec les personnes immigrées et leurs familles dans tous les champs de l'action sociale (associations, centres sociaux, centres d'hébergement, administrations, collectivités territoriales, syndicats, établissements et services sociaux et de santé, etc.).

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- les formations sont assurées par des juristes d'ESPACE, du COMEDE et du CICADE, spécialistes du thème abordé ;
- les stagiaires reçoivent un dossier composé d'un support de formation, d'un recueil des textes applicables et éventuellement d'un recueil de jurisprudence, élaborés par les formateur-riche-s ;
- l'échange et la participation des stagiaires sont favorisés autour des questions abordées, notamment avec les situations rencontrées dans l'exercice de leur activité professionnelle ;
- confronter les pratiques et les approches de chacun-e à la leur des nouvelles connaissances et méthodes acquises.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE LA FORMATION

Un questionnaire d'évaluation des connaissances et des attentes est adressé à chaque stagiaire avant la formation et un questionnaire d'évaluation de la formation reçue lui est remis à la fin.

ESPACE propose en outre à tous les stagiaires de mettre en pratique les connaissances acquises en recourant à sa permanence juridique quotidienne en droit des étranger-ère-s :

- par téléphone, tous les jours de 9h00 à 12h30 : 04 95 04 30 98 ;
- par courriel : juridique@espace.asso.fr

NOMBRE DE PARTICIPANT-E-S

- chaque session regroupe 15 à 20 personnes

MODALITÉS PRATIQUES

Se référer à l'onglet formation du site d'ESPACE : <http://espace.asso.fr/formation/>